

NOTES

SUR LA

PAROISSE DE SAINT-CLET

Comté de Soulanges, P. Q.

DESIGNATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET PATRON DE LA PAROISSE

Vers le commencement de mai 1849, sur une nouvelle requête présentée à Mgr l'évêque de Montréal, avec l'approbation de M. T. Brassard curé de Saint-Ignace, par les francs-tenanciers du territoire mis en réserve en 1845, Mgr Bourget nomme son vicaire général, M. P.-L. Archambault, curé de Vaudreuil, pour venir vérifier la requête, dresser un procès-verbal et marquer la place de l'église, s'il y avait lieu.

Par ce territoire mis en réserve il faut comprendre les concessions ou parties de ces concessions savoir : Sainte-Anne ou Côte-Rouge, Saint-Jacques, Saint-Emmanuel et le Ruisseau Saint-Hyacinthe, car le décret du 27 septembre 1845 érigeant la paroisse de Saint-Ignace, finissait par ces mots : « Quand au reste du territoire ci-devant inclus dans l'ancienne paroisse de Saint-Ignace, nous